

**AFP FONTAINE BOUREAU
COMPTE RENDU
DE LA REUNION SUR LE PLATEAU DE CHARBUTIN
LE 3 JUIN 2023, à 10h00**

Etaient présents:

Membres du Syndicat : Daniel THEVENON, Président, Jean Pierre BERNARD, Vice-Président, Martin BERNARD, représentant de la commune, Bernard JUS, Suppléant de Martin BERNARD, Marie Thérèse BOIS, Suppléante faisant fonction de titulaire en l'absence de titulaire du syndicat

Membres du Syndicat et propriétaires: Madeleine BOIS, Brigitte BORREDA,

Propriétaires : Christophe BOIS, Jacques DUBOIS (Suppléant), absent ayant donné pouvoir à Brigitte BORREDA, Patrick GROS, Christine GROS, Thierry HORN, Martine LABOEUF, Denis PLAISANCE, Grégory SANCHEZ

Etait absente : Chantal HUMBERT

Les membres du syndicat s'étonnent de l'absence de Chantal HUMBERT ou d'un représentant, à l'origine des problèmes survenus l'année dernière !

Le Président remercie les personnes présentes pour leur participation, distribue un plan de la zone à chaque participant et effectue une présentation du secteur.

La réunion a pour but de présenter la demande de l'EARL LA CHEVRERIE DE SAINT MICHEL d'entretenir la parcelle 2722 et d'installer sa machine à traire sur le plateau de Charbutin, soit sur la place, soit à l'extrémité de la parcelle 2722 (au même endroit que Monsieur SCAGLIA installait la sienne auparavant).

Il faut savoir que cette installation faciliterait le travail des chevrières et permettrait de ne pas trop déplacer les chèvres, déplacement qui contribue à une baisse de la production laitière.

La mise en place de la machine à traire serait effective suivant l'avancée du travail du 14 juillet au 15 août environ soit, pour certains propriétaires la période la plus fréquentée du secteur ce qui n'est pas acceptable !

Afin d'éviter les conflits et les problèmes survenus l'année dernière, le président a demandé l'avis des propriétaires, avis qui est contraire à l'objet d'une AFP.

Patrick GROS et Martine LABOEUF s'opposent à cette installation car ils ont été trop dérangés par les agissements du précédent locataire de la parcelle et la traite à 6 heures du matin n'est pas acceptable !.

Contrairement à l'année dernière, il n'a été que très peu évoqué le problème des chiens de protection !

Le gros problème cette année serait la nuisance apportée aux propriétaires limitrophes !

Le but de l'AFP est l'entretien des parcelles, sachant qu'il est impossible de les retirer du périmètre de l'AFP.

Devant le refus de deux propriétaires d'accepter les bêtes devant chez eux et après une discussion animée, il a été projeté dans un souci d'apaisement que, pour l'année 2023, chaque propriétaire entretiendra lui-même la parcelle qu'il a obtenu suite à un échange de terrain avec la commune, à savoir :

- Patrick GROS et Martine LABOEUF qui ont accepté,
- la commune de Saint Martin la Porte, ce qui a été accepté par son représentant, Martin BERNARD
- Jacques DUBOIS, ce qui a été refusé par Brigitte BORREDA détenant son pouvoir.

Il a été dit que, comme la majorité l'emporte, chaque propriétaire entretiendra donc sa parcelle !
Il faut préciser que ce travail ne consiste pas seulement à couper l'herbe mais aussi à entretenir les arbres et supprimer les bois morts, les églantiers et autres arbustes envahissants.

Le Président demande à chaque propriétaire un engagement écrit et leur fera parvenir un document à signer les engageant en ce sens, **si cette solution est mise en place après validation.**

Enfin, et afin d'éviter toute remise en cause dans le futur, sachant **que les parcelles concernées, et c'est OBLIGATOIRE, restent dans l'AFP**, celle-ci devra prendre, à titre tout à fait exceptionnel, une délibération globale, qui sera enregistrée pour que ces terrains ne soient pas loués, ni parqués. Et ainsi valider l'opération.

Patrick GROS propose d'installer la machine à traire à l'arrivée à Charbutin, à gauche de la route, à l'endroit où arrivaient en son temps les câbles qui permettaient de descendre les „barions“. Après une visite sur place, il semble possible d'aménager cette plateforme.

Mais après réflexion et concertation avec les futurs utilisateurs, l'emplacement ne semble pas opportun vu sa situation centrale à l'arrivée à Charbutin et au passage des voitures et des piétons, ..., l'idée est donc abandonnée et une autre solution sera trouvée !

Il faut toutefois préciser qu'une grande partie des personnes présentes n'est pas d'accord à ce que la commune entretienne la parcelle lui appartenant (aux frais des citoyens de Saint Martin), sachant que cette zone est à usage agricole et devrait être exploitée par des éleveurs, et ce, pour satisfaire deux propriétaires !

La rencontre se termine vers 11H30 par un petit apéro offert par l'AFP

Le Président
Daniel THEVENON